Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_86_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N°13
(2026/6/86) - CENTRE CULTUREL LE DOME : AJOUT ET MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS, CONTRATS ET TARIFS DE LOCATION DES SALLES
RAPPORTEUR : SANDRINE PICARD-JAECKERT

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Le Dôme, centre culturel inauguré en 2000, est un équipement structurant de la commune accueillant chaque année, au-delà de la programmation municipale, différents événements aussi bien publics que privés.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_86_D-DE

Dans l'organisation actuellement en vigueur, la salle de spectacles, la salle de réunion ainsi que l'auditorium du Dôme peuvent être loués ou mis à la disposition des associations, entreprises, institutions selon différentes formules, de quelques heures à la journée.

Au vu du nombre croissant de réservations des locaux du Dôme, il apparait nécessaire de faire évoluer et d'harmoniser les règlements intérieurs, contrats et tarifs des différentes salles. Les ajouts et modifications concernent principalement :

- Ajout de règlements intérieurs et contrats pour la salle de réunion et l'auditorium
- L'ajout des consignes de sécurité
- L'ajout de tarifs en cas de ménage non réalisé
- Une précision concernant les différents utilisateurs (entreprises avéennes, extérieurs)
- L'ajout d'un forfait à l'heure en complément du forfait 5h pour la location de la salle de spectacle
- Une précision concernant la mise à disposition à titre gracieux par « année civile » de la salle de spectacle du Dôme ou de l'espace Jean Le Gac.

Ainsi, il est proposé d'adopter les différents règlements intérieurs, contrats ainsi que la nouvelle grille tarifaire pour la location des salles mises à disposition au sein du centre culturel du Dôme, applicables à compter du 1er septembre 2026.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2025/7/108 du 17/12/2025 portant sur la révision des tarifs communaux applicables au 1er janvier 2026,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer et d'harmoniser les conditions de mise à disposition et location des salles du centre culturel du Dôme,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : DECIDE d'adopter les règlements intérieurs, contrats et tarifs de location pour les salles du Dôme, tels qu'annexés à la présente délibération, applicables à compter du 1er septembre 2026.

Article 2 : AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y afférant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Erwan CALLOCH

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890